

REPUBLIQUE DU CONGO



Unité – Travail – Progrès

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
DE L'ELEVAGE ET DE PECHE

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE

**PROJET D'APPUI AU FINANCEMENT DE LA FILIERE RIZ
ET A LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE**

NOTE CONCEPTUELLE



1	CONTEXTE.....	Error! Bookmark not defined.
2	JUSTIFICATION.....	Error! Bookmark not defined.
3	ZONES D'INTERVENTION.....	4
4	GROUPE CIBLE.....	4
4.1	OBJECTIFS.....	5
4.2	Objectif global.....	5
4.3	Objectifs spécifiques.....	5
4.4	Résultats.....	5
5	COMPOSANTES, RESULTATS ET ACTIVITES	5
5.1	Composantes	5
5.1.1	Composante 1. Promotion d'un mécanisme de financement adapté, ciblé et inclusif aux différents acteurs intervenant dans les chaînes de valeur rizicoles.....	5
5.1.2	Composante 2. Création d'un cadre de dialogue public-privé comprenant une représentation multisectorielle	6
5.1.3	Composante 3. Gestion du projet.....	6
6	FINANCEMENT ET DUREE DU PROJET	7
7	STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE	8
8	ORGANISATION ET COORDINATION DU PROJET	8
9	SUIVI-EVALUATION	8
10	RISQUES ET STRATEGIES D'ATTENUATION	9
11	CADRE LOGIQUE.....	10
12	FICHES SYNOPTIQUES.....	12
13	CADRE LOGIQUE.....	14

1 CONTEXTE

À la fin des années 1990, les politiques d'ajustement structurel ont conduit à un désengagement des États au profit d'organisations paysannes et d'opérateurs privés censés fournir les services d'appui aux producteurs.

En République du Congo, la libéralisation du secteur rizicole au début des années 1990 a été marquée par la dévaluation du franc CFA (FCFA) et la dissolution de la Caisse congolaise d'amortissement et de stabilisation des prix.

Cette libéralisation a eu pour conséquence le désengagement de l'Office congolais des cultures vivrières (OCV), responsable de la fourniture des intrants et services aux producteurs et seul acheteur de la production locale.

L'abandon partiel ou total de la fourniture d'intrants et de services par les sociétés d'aménagement ou l'État, sous forme d'avances sur récolte, oblige les producteurs à payer les intrants et les services fournis par les opérateurs privés avant d'avoir commercialisé leur récolte.

Le projet d'appui au financement de la filière riz et à la promotion de la gouvernance est en étroite ligne avec les objectifs de la stratégie nationale de développement de la riziculture qui vise à doubler la production actuelle du riz. Cette stratégie intègre le Plan National de Développement (PND 2022-2026) qui s'est enrichi des solutions préconisées dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations-Unies, dans l'agenda 2063 de l'Union Africaine (UA), et dans d'autres programmes tant régionaux, notamment la Zone de Libre-Echange Continental Africaine (ZLECAF), que sous régionaux, le programme de réformes économiques et financières de la CEMAC (PREF-CEMAC).

Le riz occupe la septième place en quantité produite au niveau national, après le manioc, la banane plantain, les fruits, le maïs, l'arachide et les légumes. Au niveau de la production céréalière, il est classé en deuxième position après le maïs, et constitue une source importante de revenus pour le riziculteur. La consommation nationale est évaluée à 7 kg de riz blanc/personne/an. En 2020, le Congo a produit 1 300 tonnes de riz blanc. L'offre locale n'étant pas à même de couvrir les besoins du pays, le pays est obligé de recourir aux importations de plus en plus croissantes de riz.

Avec son adhésion à l'initiative CARD en octobre 2018, le Congo a élaboré la Stratégie Nationale du Développement de la Riziculture dont l'objectif global est d'augmenter de façon significative la production rizicole et d'en améliorer la qualité. Cependant, sans accès aux services financiers, en particulier au crédit, les capacités d'action et de développement de l'ensemble des producteurs, transformateurs et commerçants agricoles resteraient limitées. Les conflits de compétence ainsi que le manque de collaboration entre différents acteurs et structures impliquées dans le secteur sont constitutifs d'un frein au développement du secteur rizicole, tant en amont qu'en aval de la production.

La nécessité d'organiser le secteur rizicole et la mise en place des mesures incitatives constituent entre autres des solutions à mettre en place.

2 JUSTIFICATION

Plusieurs considérations d'ordre national et départemental motivent le choix de l'investissement public dans les filières agricoles. Le Gouvernement congolais veut développer des filières inclusives, et ceci en plus des investissements en cours dans les Zones Agricoles Protégées.

La demande non satisfaite de crédit intéresse aussi bien la production agricole, la commercialisation et la transformation des produits agricoles que le petit commerce des produits de première nécessité, la consommation, les besoins sociaux.

Dans le cadre de la filière rizicole, cette demande émane de deux sources principales : les producteurs agricoles et les ateliers de transformation.

Les besoins de financement des producteurs sont multiples, importants mais fractionnés et répartis dans l'année ; leur contrainte principale est la faiblesse de la trésorerie disponible pour financer les dépenses courantes de l'exploitation et du ménage, les dépenses d'investissement, lorsqu'elles existent étant financées de préférence par des mouvements de capitaux.

Ces producteurs sont nombreux à exprimer le besoin d'avoir accès au crédit pour les activités agricoles et para agricoles. Ce besoin est critique durant les périodes où il y a une grande demande de capitaux pour les plantations.

La mise en place d'un mécanisme de financement devrait permettre de fournir une assistance financière aux entrepreneurs qui ont besoin d'acquérir de nouvelles compétences techniques ou d'améliorer les compétences techniques existantes afin d'adopter de nouvelles technologies ou d'améliorer l'utilisation des technologies actuelles. Ce soutien entraînera des opportunités d'entrepreneuriat dans le pays qui donneront aux entrepreneurs agricoles la possibilité d'acquérir les compétences pratiques nécessaires à la gestion de leur entreprise.

La majorité des producteurs n'a pas accès au crédit et ne peut acheter la totalité des intrants nécessaires, ce qui l'oblige à réduire les surfaces cultivées ou à appliquer des doses inférieures aux préconisations. Pourtant, des expériences montrent que le crédit de campagne à la riziculture est viable, à condition de maîtriser les risques et d'impliquer l'ensemble des acteurs locaux dans la recherche de solutions adaptées.

L'amélioration du financement des acteurs ruraux passe, entre autres, par le développement d'une stratégie adéquate visant à contribuer au financement du secteur rural. Par ailleurs, les mesures visant à assurer un rapprochement des acteurs privés, intervenant dans les secteurs financier et rizicole, contribueront à améliorer la perception du risque des partenaires financiers et à une meilleure connaissance des exigences de chaque acteur, un prérequis indispensable pour la mise en place des partenariats durables.

La riziculture irriguée est très exigeante en capital financier. Les semences « améliorées » requièrent l'emploi de fortes doses d'intrants pour donner de bons rendements : engrais, herbicides, etc.

A cela, il faut ajouter les charges liées à la distribution de l'eau (pompage, entretien et gestion des infrastructures), le coût des services pour les producteurs ne disposant pas de tous les équipements (préparation du sol, battage du riz, transport de la récolte), voire le coût des journaliers au moment des pics de travail (repiquage, récolte).

3 ZONES D'INTERVENTION

Il est identifié dans la SNDR huit (8) pôles de développement rizicole réparties dans différentes zones agroécologiques. Il s'agit des localités d'Ewo (Cuvette Ouest), Mossendjo (Niari), Kindamba (Pool), Pointe Noire (Pointe Noire), Loudima (Bouenza), Ngo (Plateaux), Obouya Oyo (Cuvette) et Mokéko (Sangha). Ces localités sont choisies par ce que ce sont les zones retenues par SNDR pour tirer la production.

4 GROUPE CIBLE

Les groupes cibles directs sont les producteurs, les transformateurs, le secteur privé (en autre institutions financières) et les commerçants.

Les bénéficiaires indirects sont l'Etat, les prestataires de services, les acteurs économiques et les consommateurs.

4.1 OBJECTIFS

4.2 Objectif global

L'objectif global du projet est de contribuer au développement des chaînes de valeur rizicoles par la mobilisation d'investissements et des ressources financières dans les facteurs de production, de transformation et de commercialisation.

4.3 Objectifs spécifiques

- Promouvoir un mécanisme de financement adapté, ciblé, inclusif et accessible aux différents acteurs intervenant dans les chaînes de valeur rizicoles ;
- Créer un cadre de dialogue public-privé comprenant une représentation multisectorielle ;

4.4 Résultats

- 1.1. Un mécanisme de financement des chaînes de valeur rizicoles adapté, ciblé et inclusif est mis en œuvre ;
- 1.2. Les acteurs de la filière ont accès aux financements ;
- 2.1. Le cadre de dialogue public-privé pour la promotion de l'investissement dans la filière rizicole est opérationnel ;
- 2.2. L'agriculture contractuelle est promue ;
- 3.1. La coordination du projet est assurée.
- 3.2. Les moyens logistiques et opérationnels sont disponibles

5 COMPOSANTES, RESULTATS ET ACTIVITES

5.1 Composantes

5.1.1 Composante 1. Promotion d'un mécanisme de financement adapté, ciblé et inclusif aux différents acteurs intervenant dans les chaînes de valeur rizicoles

Il s'agira, dans cette composante, de promouvoir l'accès à un financement adapté à la situation des acteurs de la filière rizicole par la mise en place d'un mécanisme à coûts et risques partagés. Ceci passera par : formation des institutions financières pour développer les produits de financements adaptés, la mise en place de ligne de crédit et de bonification et par la recherche des financements innovants notamment à travers le fond vert-climat. L'atteinte de ces objectifs passera par la réalisation des résultats et la mise en œuvre des activités résumées dans le tableau 1.

Tableau 1 : Activités à mettre en œuvre dans la première composante

Composante	Résultats	Activités
Composante 1. Promotion d'un mécanisme de financement adapté, ciblé et inclusif aux différents acteurs intervenant dans les chaînes de valeur rizicoles	R. 1.1. Un mécanisme de financement des chaînes de valeur rizicoles adapté, ciblé et inclusif est mis en œuvre	A.1.1.1. Créer une structure bancaire/financière spécialisée dans l'octroi des crédits agricoles
		A.1.1.2. Définir et adopter un mécanisme de bonification des taux d'intérêt des crédits
		A.1.1.3. Développer la clé de répartition des coûts et risques partagés entre les différents acteurs.
		A.1.1.4. Mettre en commun les ressources prêtables commun à partir de la contribution des parties prenantes

Composante	Résultats	Activités
	R.1.2. Les acteurs de la filière ont accès aux financements	A.1.2.1. Inciter les acteurs de la filière à ouvrir les comptes de dépôt auprès des institutions financières
		A.1.2.2. Créer une banque spécialisée dans l'octroi de crédits agricoles
		A.1.2.3. Mettre aux normes la gestion comptable et financière des exploitations agricoles

5.1.2 Composante 2. Création d'un cadre de dialogue public-privé comprenant une représentation multisectorielle

Cette composante sera orientée vers la réalisation des activités agricole tant au niveau national que local. Elle présente l'avantage de produire des impacts à l'échelle nationale sur toutes les chaînes de valeur agricole. Elle visera à structurer et à organiser notamment les chaînes de valeur du riz dans le but de créer les conditions nécessaires à un dialogue public-privé significatif et participatif. Les résultats de ce dialogue alimenteront les processus décisionnels, visant à créer un environnement propice et à éliminer les goulots d'étranglement systémiques pour un investissement accru dans la filière. Les activités à réaliser dans la composante 2 sont déclinées dans le tableau 2.

Tableau 2. Activités à mettre en œuvre dans la composante 2

Composante	Résultats	Activités
Composante 2. Création d'un cadre de dialogue public-privé comprenant une représentation multisectorielle	R. 2.1. Le cadre de dialogue public-privé pour la promotion de l'investissement dans la filière rizicole est opérationnel ;	A.2.1.1. Informer et sensibiliser les acteurs de la filière sur les dispositifs réglementaires
		A.2.1.2. Mettre en place des plateformes multi acteurs de concertation et d'échange au niveau départemental et national
		A.2.1.3. Rendre propice le partenariat public-privé
	R.2.2. L'agriculture contractuelle est promue.	A.2.2.1. Promouvoir les mesures incitatives pour une meilleure collaboration entre les acteurs pour un nouveau type d'opportunité
		A.2.2.2. Mettre en place un dispositif de partage et d'accès à l'information pour tous les acteurs
		A.2.2.3. Connecter les acteurs au marché afin de bénéficier des services de la chaîne de valeur.

5.1.3 Composante 3. Gestion du projet

Cette composante a pour objectif de garantir la gestion du projet de manière à ce que la coordination dispose les moyens humains, matériels et logistiques qui devraient lui permettre d'assurer son fonctionnement. Il s'agit de renforcer les capacités techniques et managériales de l'équipe du projet et de mettre à sa disposition

tous les moyens tant financiers que matériels en quantité suffisante et en temps opportun. Les activités à mettre en œuvre dans cette composante sont déclinées dans le tableau 3.

Tableau 3. Activités à mettre en œuvre dans la composante 3

Composante	Résultats	Activités
Composante 3. Gestion du projet	R. 3.1. La coordination du projet est assurée	A.3.1.1. Mettre en place une équipe de gestion du Projet.
		A.3.1.2. Renforcer les capacités techniques et managériales de l'équipe de gestion du projet
		A.3.1.3. Assurer le bon fonctionnement du projet
	R.3.2. Les moyens logistiques et opérationnels sont disponibles	A.3.2.1. Acquérir le matériel roulant
		A.3.2.2. Acquérir les équipements de bureau

6 FINANCEMENT ET DUREE DU PROJET

La durée est de cinq (5) ans pour un financement total de quatre milliards deux cent trente millions trois cent vingt-trois mille six cent quinze (4 230 000 000) francs CFA

La répartition de financement du projet est donnée par composante dans le tableau 4.

Tableau 4. Budget du projet

N°	Composante	Coût (FCFA)	Parts relatives		
			Gouvernement (50 %)	Institutions financières (30 %)	Bénéficiaires (20 %)
1	Promotion d'un mécanisme de financement adapté, ciblé et inclusif aux différents acteurs intervenant dans les chaînes de valeur rizicoles	3 810 000 000	1 905 000 000	1 143 000 000	762 000 000
2	Création d'un cadre de dialogue public-privé comprenant une représentation multisectorielle	210 000 000	105 000 000	63 000 000	42 000 000
3	Gestion du Projet	210 000 000	105 000 000	0	0
Total (F CFA)		4 230 000 000	2 115 000 000	1 206 000 000	804 000 000

7 STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

Pour la mise en œuvre du projet, le « faire-faire » sera privilégié notamment avec les consultants individuels et services de conseils ayant une expérience avérée dans le domaine de la finance rurale et de la bonne gouvernance.

Pour l'attribution des marchés, des appels d'offres nationaux et internationaux seront lancés conformément au code de passation de marché public, en explicitant la commande de manière claire. Ceci permettra non seulement de respecter les procédures administratives et financières, mais aussi de s'assurer des avantages qualité-coût.

Dans l'ensemble, les actions et activités identifiées en matière de financement agricole et de la bonne gouvernance seront requises et des attributions de marchés seront effectuées dans la transparence selon les étapes ci-après : (i) l'élaboration des termes de référence de l'activité, (ii) le recrutement du consultant, (iii) la signature du contrat, (iv) l'organisation de la réunion de démarrage et de cadrage de l'activité, (v) la supervision de l'activité et (vi) l'organisation d'ateliers de validation.

Etant donné l'importance du projet et les risques importants encourus par la non acceptation des parts relatives à apporter par les différentes parties prenantes, un accent particulier sera mis sur la communication et l'information des acteurs actifs.

L'Etat, en tant que maître d'ouvrage, est le garant de la réussite et du succès du projet. A cet effet, il lui reviendrait de :

- Renforcer les capacités des institutions financières à mettre en place des produits financiers adaptés au secteur agricole ;
- Constituer un fonds de garantie afin de soutenir les investissements ;
- Contribuer à l'amélioration du climat des affaires ;
- Mettre en confiance des parties prenantes ;
- Inciter les institutions financières à octroyer les crédits à taux concessionnels ;
- Inciter les bénéficiaires à la demande des crédits ;
- Mettre en place des mécanismes de garantie de remboursement des crédits par les bénéficiaires.

8 ORGANISATION ET COORDINATION DU PROJET

Le projet sera placé sous l'égide du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP). Il sera mis en place, une unité de coordination qui sera en charge du management, de la coordination générale et de la mise en œuvre des activités du projet. Elle sera composée d'un coordonnateur, d'un expert en finance rurale, d'un expert en suivi évaluation ; d'un expert en passation des marchés, d'un responsable administratif et financier et d'un comptable.

L'unité de coordination travaillera en étroite collaboration avec toutes les structures actives dans le domaine du financement rural et de l'élaboration des plans d'affaires.

9 SUIVI-EVALUATION

Pour permettre le suivi-évaluation du projet, un état des lieux du dispositif de Système de Suivi et Evaluation existant sera organisé pour pouvoir identifier les domaines qui nécessitent une amélioration et de concevoir un plan d'action pour y remédier. Puis, un choix des méthodes et les outils de collecte de données sera effectué. Les données collectées seront traitées, analysées pour évaluer les progrès et les résultats obtenus. Ensuite, les résultats obtenus seront communiqués et serviront de moyens pour la prise de décision.

A cet effet, le but essentiel du cadre de Suivi et Evaluation qui sera mis en place est de s'assurer que les principaux objectifs du projet sont atteints. Dans cette optique, des indicateurs ayant un caractère SMART seront définis par l'Unité de gestion du projet (UGP) en relation avec les bénéficiaires et les partenaires

techniques et financiers (PTF). Une première proposition desdits indicateurs sera proposée dans le cadre logique en annexe de ce document.

Il vise également la détection à temps de toute situation problématique, qu'elle ait échappé au consultant adjudicataire au moment de la planification ou qu'elle soit survenue en raison de changements brusques dans la mise en œuvre du projet sur le terrain afin que cette situation soit corrigée en conséquence sur le terrain. L'UCP doit : i) s'assurer que l'ensemble des informations collectées sont gérées par la mise en place d'un système de gestion de l'information conforme aux modèles et aux exigences de suivi-évaluation du bailleur ; ii) s'assurer que le planning des activités et du budget est exécuté conformément avec les prévisions ; iii) vérifier en permanence que la réalisation qualitative et physique est faite dans les délais prévus.

10 RISQUES ET STRATEGIES D'ATTENUATION

Les risques qui pourraient impacter négativement le projet ont été identifiés et analysés et les résultats montrent qu'ils sont négligeables (Tableau 5). Toutefois les mesures d'atténuation de ces risques sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5. Evaluation des risques dans la mise en œuvre du projet

Risques identifiés	Mesures de mitigation	Appréciation
Climat d'affaires peu propice	Maintien d'un dialogue de politique actif avec le gouvernement, travaillant de concert avec les autres partenaires techniques et financiers actifs dans le secteur	Moyen
Refus de financement par les établissements de microfinance et banques des plans d'affaires rizières développés avec l'assistance du projet.	Il sera mitigé par la collaboration étroite des institutions financières partenaires (IFP) et par le dialogue avec ces IFP	Modeste
Instabilité politique	Promouvoir un dialogue social Faire un plaidoyer auprès des leaders politiques	Négligeable
Non implication du Ministère de Finance	Faire un plaidoyer auprès du ministère des finances pour avoir une contrepartie	Négligeable
Lenteur administrative	Faire un plaidoyer auprès des parlementaires (Chambre haute et basse du parlement)	Négligeable
Manque de volonté politique	Faire un plaidoyer auprès des décideurs politiques	Négligeable
Non appropriation du projet par les acteurs	Sensibiliser et informer les acteurs	Négligeable
Fonds non disponibles en temps voulu et en quantité suffisante	Diversifier les sources de financement	Négligeable

11 CADRE LOGIQUE

N°	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement Vérifiables	Source et moyen de Vérification	Hypothèse
Objectifs				
1	Objectif global (OG) L'objectif global du projet est de contribuer au développement des chaînes de valeur rizicoles par la mobilisation d'investissements et des ressources financières dans les facteurs de production (financement, aménagements, fonciers, etc.), de transformation (équipements) et de commercialisation.	Apport des investissements Privés dans la filière rizicole	Rapport annuel du projet	- Volonté politique - Insécurité - Adhésion des Investisseurs privés - Non implication des acteurs
2	Objectif spécifique (OS) OS 1. Promotion d'un financement adapté, ciblé et inclusif des différents acteurs intervenant dans les chaînes de valeur rizicoles.	Nombre de services et produits financiers développés	Produits financiers développés ; Services financiers développés.	- Lenteur Administrative - Non implication des acteurs
3	OS 2. Promotion de l'accès des exploitations rizicoles aux matériels et équipements mécanisés.	Nombre de d'équipements mécanisés acquis	Rapport annuel d'activités	
4	OS 3. Création d'un cadre de dialogue public-privé comprenant une représentation multisectorielle ;	Nombre de réunions organisées	Procès-verbal (PV) de réunions	
5	OS 4. Faciliter l'accès au crédit par des incitations auprès des établissements de crédit (établissement de microfinance, banques) et des bénéficiaires.	Nombre de plans d'affaires financés ; Nombre de crédits octroyés ;	- Rapport annuel d'activités ; - Conventions signées.	
Résultats				
6	Résultats 1. 1. Les conditions d'accès au financement sont améliorées ;	Nombre de crédits accordés	- Conventions signées ; - Rapport d'activités	Non appropriation du projet par les parties prenantes
7	Résultats 1.2. Les coûts et risques de financement sont partagés	Le pourcentage de participation des parties prenantes	- Conventions signées ; - Rapports d'activités	Non appropriation du projet par les parties prenantes

N°	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement Vérifiables	Source et moyen de Vérification	Hypothèse
8	Résultats 2.1. Les exploitations agricoles sont sensibilisées aux conditions d'accès aux matériels et équipements	Nombre de réunions organisées ; Nombre d'ateliers tenus	- PV de réunion ; - Rapport d'activités annuel.	Non appropriation du projet par les parties prenantes
9	Résultats 2.2. Les matériels et équipements sont accessibles aux exploitations agricoles	- Nombre de crédits octroyés ; - Nombre d'équipements acquis ; - Nombre de partenariats signés	- Rapport d'activités ; - Partenariats signés ; - Bons de commande ; - PV de réception ; - Bons de livraison.	Non appropriation du projet par les parties prenantes
10	Résultats 3.1. Les textes législatifs et juridiques sont répertoriés et mis en application	Nombre de textes répertoriés et mis en application	Rapport annuel d'activités	- Non appropriation du projet par les parties prenantes ; - Faible implication des acteurs
11	Résultats 3.2. Les mesures incitatives sont prises pour une meilleure collaboration entre les acteurs	Nombre de mesures prises et mises en œuvre	Rapport annuel d'activités	- Non appropriation du projet par les parties prenantes ; - Faible implication des acteurs
12	Résultats 4.1. La coordination du projet est assurée	- Nombre de personnel recruté ; - Documents de travail élaborés ; - Nombre de rapports produits ;	- Contrats de travail ; - Certificats de prise de services ; - Manuels opérationnels ; - Rapport d'activités annuel	- Non appropriation du projet par les parties prenantes ; - Faible implication du personnel
13	Résultats 4.2. Les moyens logistiques et opérationnels sont disponibles	Nombre de véhicules acquis ;	- Bons de commande ; - PV de livraison ; - PV de réception	- Non appropriation du projet par les parties prenantes ; - Faible implication des acteurs

12 FICHES SYNOPTIQUES

1. Titre du projet (Nom Complet)	Projet d'appui au financement de la filière riz et à la promotion de la bonne gouvernance												
2. Zone intervention	Ouessou (Sangha) ; Ewo (Cuvette-Ouest) ; Oyo (Cuvette) ; Ngo (Plateaux) ; Kindamba (Pool) ; Mossendjo (Niari) ; Loudima (Bouenza) ; Pointe-Noire												
3. Nature du financement	3	4			5								
	1. Grant, 2. Loan, 3. Technical Coop. / Assistance, 4. National budget, 5. Private sector												
4. Domaine intervention	9												
	1. Policy, 2. R & D, 3. Extension & Training, 4. Production, 5. Marketing 6. Post-harvest, 7. Quality Control, 8. Credit, 9. Capacity Building, 10. Infrastructure 11. Other (specify below)												
5. Sources de financement probable	Budget national ; BM ; FIDA ; FAO ; BAD ; AFD												
6. Budget (USD)	6 507 692												
7. Durée du projet	5 ans												
8. Objectifs général et spécifiques du projet	Goal :	Contribuer au développement des chaînes de valeur rizicoles par la mobilisation d'investissements et des ressources financières dans les facteurs de production, de transformation et de commercialisation											
	Obj. 1 :	Promouvoir un mécanisme de financement adapté, ciblé, inclusif et accessible aux différents acteurs intervenant dans les chaînes de valeur rizicoles											
	Obj. 2 :	Créer un cadre de dialogue public-privé comprenant une représentation multisectorielle											
9. Bénéficiaires du projet	Direct :	Riziculteurs ; banques et institutions de microfinance ; Etat											
	Secondaires.	Divers acteurs de la chaîne de valeur riz, consommateurs											
10 Résultats attendus du projet	1.1.	Un mécanisme de financement des chaînes de valeur rizicoles adapté, ciblé et inclusif est mis en œuvre											
	1.2.	Les acteurs de la filière ont accès aux financements											
	2.1.	Le cadre de dialogue public-privé pour la promotion de l'investissement dans la filière rizicole est opérationnel											
	2.2.	L'agriculture contractuelle est promue											
	3.1.	La coordination du projet est assurée.											
	3.2.	Les moyens logistiques et opérationnels sont disponibles											
11. Activités	1.1.1	Créer une structure bancaire/financière spécialisée dans l'octroi des crédits agricoles											
	1.1.2	Définir et adopter un mécanisme de bonification des taux d'intérêt des crédits											
	1.1.3	Développer la clé de répartition des coûts et risques partagés entre les différents acteurs											
	1.1.4	Mettre en commun les ressources prêtables commun à partir de la contribution des parties prenantes											
	1.2.1	Inciter les acteurs de la filière à ouvrir les comptes de dépôt auprès des institutions financières											
	1.2.2	Créer une banque spécialisée dans l'octroi de crédits agricoles											
	1.2.3	Mettre aux normes la gestion comptables et financière des exploitations agricoles											
	2.1.1	Informier et sensibiliser les acteurs de la filière sur les dispositifs réglementaires											
	2.1.2	Mettre en place des plateformes multi acteurs de concertation et d'échange au niveau départemental et national											
	2.1.3	Rendre propice le partenariat public-privé											

	2.2.1	Promouvoir les mesures incitatives pour une meilleure collaboration entre les acteurs pour un nouveau type d'opportunité
	2.2.2	Mettre en place un dispositif de partage et d'accès à l'information pour tous les acteurs
	2.2.3	Connecter les acteurs au marché afin de bénéficier des services de la chaîne de valeur
	3.1.1.	Mettre en place une équipe de gestion du Projet
	3.1.2.	Renforcer les capacités techniques et managériales de l'équipe de gestion du projet
	3.1.3.	Assurer le bon fonctionnement du projet
	3.2.1.	Acquérir le matériel roulant
	3.2.2.	Acquérir les équipements de bureau
12. Effets attendus du projet	1	Améliorer l'accès des acteurs de la filière rizicole au crédit
	2	Renforcer les capacités des établissements financiers à gérer de nouveaux produits financiers
	3	Etablissement et opérationnalisation des partenariats commerciaux entre les acteurs de la filière
13. Impacts du projet	1	Accroître l'offre financière aux producteurs
	2	Soutien aux acteurs de la filière tout au long de la chaîne de valeur rizicole
	3	Stimulation et soutien de secteur rizicole grâce à l'amélioration ciblée des politiques à travers les produits financiers plus adaptés
	4	Améliorer l'accès aux services financiers des acteurs agricoles
	5	Créer de nouveaux emplois
	6	Réduire la pauvreté

Programme/Projet	Indicateurs Objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses/Risques importants
1. OBJECTIF GLOBAL :			
L'objectif global du projet est de contribuer au développement des chaînes de valeur rizicoles par la mobilisation d'investissements et des ressources financières dans les facteurs de production, de transformation et de commercialisation.	○ Amélioration de l'environnement habilitant pour le secteur rizicole	○ Rapports d'activités périodiques	○ Mauvaise gouvernance ○ Insécurité ○ Trouble sociopolitique
2. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES			
1. Promouvoir un mécanisme de financement adapté, ciblé, inclusif et accessible aux différents acteurs intervenant dans les chaînes de valeur rizicoles	○ Développement d'un secteur Entrepreneurial fort.	○ Rapport d'activités ; ○ Etude de faisabilité ○ Comptes rendus de réunions	○ Non appropriation du projet par les parties prenantes ; ○ Climat des affaires
2. Créer un cadre de dialogue public-privé comprenant une représentation multisectorielle	○ Développement des liens commerciaux inclusifs et durables entre acteurs de la chaîne de valeur rizicole	○ Rapport d'activités	○ Non appropriation du projet par les parties prenantes ; ○ Faible implication des acteurs
3. RÉSULTATS			
Composante 1 : Les activités à mettre en œuvre dans la première composante			
R. 1.1. Un mécanisme de financement des chaînes de valeur rizicoles adapté, ciblé et inclusif est mis en œuvre	○ Assouplissement des conditions d'accès au financement ○ Crédits octroyés à des taux bonifiés ou concessionnels	○ Etude de faisabilité des coûts partagés ; ○ Conventions de partage des coûts de financement ; ○ Mémoire d'entente entre les parties prenantes	○ Volonté politique ; ○ Insécurité ; ○ Adhésion des investisseurs privés ; ○ Faible implication des acteurs

Programme/Projet	Indicateurs Objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses/Risques importants
R.1.2. Les acteurs de la filière ont accès aux financements	○ Accessibilité au crédit pour le financement de la filière rizicole ; ○ Nombre de projets bancables ;	○ Rapport d'activités ; ○ Plans d'affaires financés ; ○ Crédits accordés ; ○ Contrats et engagements des parties prenantes	○ Volonté politique ; ○ Insécurité ; ○ Adhésion des investisseurs privés ; ○ Faible implication des acteurs ; ○ Taux élevé de crédits ; ○ Accès au marché et coûts élevés de transactions
Composante 2. Création d'un cadre de dialogue public-privé comprenant une représentation multisectorielle			
2.1. Le cadre de dialogue public-privé pour la promotion de l'investissement dans la filière rizicole est opérationnel	○ Collaboration entre les acteurs de la filière rizicole ;	○ Partenariats et conventions signés ; ○ Rapports d'activités ; ○ Comptes rendus de réunions	○ Climat des affaires ; ○ Adhésion des investisseurs privés ; ○ Coûts élevés de transactions ○ Faible structuration de la filière riz
2.2. L'agriculture contractuelle est promue.	○ Disponibilité des produits financiers adaptés au secteur rizicole ; ○ Compétence de gestion des exploitations rizicoles.	○ Rapports commerciaux établis ; ○ Contrats signés.	○ Faible structuration de la filière ; ○ Faible implication des parties prenantes.
Composante 3. Gestion du projet			
R. 3.1. La coordination du projet est assurée	○ Nombre de personnel recruté ; ○ Documents de travail élaborés ; ○ Nombre de rapports produits	○ Contrats de travail ; ○ Certificats de prise de services ; ○ Manuels opérationnels ; ○ Rapport d'activités annuel	○ Non appropriation du projet par les parties prenantes ; ○ Faible implication du personnel.

Programme/Projet	Indicateurs Objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses/Risques importants
R.3.2. Les moyens logistiques et opérationnels sont disponibles	○ Nombre de véhicules acquis ; ○ Nombre de mobiliers acquis.	○ Bons de commande ; ○ PV de livraison ; ○ PV de réception	○ Non appropriation du projet par les parties prenantes ; ○ Faible implication du personnel.
Activités	<u>Coût du projet (FCFA)</u>	4 230 000 000	Les ressources sont disponibles en quantité et à temps

PLAN D'ACTIONS

Composante	Résultat	Activité	Coût	Chronogramme				
				An1	An2	An3	An4	An5
Promotion d'un mécanisme de financement adapté, ciblé et inclusif aux différents acteurs intervenant dans les chaînes de valeur rizicoles	R.1.1 : Un mécanisme de financement des chaînes de valeur rizicoles adapté,	A.1.1.1. Créer une structure bancaire/financière spécialisée dans l'octroi des crédits agricoles	2 500 000 000					
		A.1.1.2. Définir et adopter un mécanisme de bonification des taux d'intérêt des crédits	10 000 000					
		A.1.1.3. Développer la clé de répartition des coûts et risques partagés entre les différents acteurs.	10 000 000					

Composante	Résultat	Activité	Coût	Chronogramme				
				An1	An2	An3	An4	An5
	ciblé et inclusif est mis en œuvre	A.1.1.4. Mettre en commun les ressources prêtables communes à partir de la contribution des parties prenantes	1 250 000 000					
	R.1.2. Les acteurs de la filière ont accès aux financements	A.1.2.1. Inciter les acteurs de la filière à ouvrir les comptes de dépôt auprès des institutions financières	30 000 000					
		A.1.2.2. Créer une banque spécialisée dans l'octroi de crédits agricoles	10 000 000					
		A.1.2.3. Mettre aux normes la gestion comptables et financière des exploitations agricoles	20 000 000					
Composante 2. Création d'un cadre de dialogue public-privé comprenant une représentation multisectorielle	R.2.1. Le cadre de dialogue public-privé pour la promotion de l'investissement dans la	A.2.1.1. Informer et sensibiliser les acteurs de la filière sur les dispositifs réglementaires	100 000 000					
		A.2.1.2. Mettre en place des plateformes multi acteurs de concertation et d'échange au niveau départemental et national	80 000 000					

Composante	Résultat	Activité	Coût	Chronogramme				
				An1	An2	An3	An4	An5
	filière rizicole est opérationnel	A.2.1.3. Rendre propice le partenariat public-privé	5 000 000					
	R.2.2. L'agriculture contractuelle est promue.	A.2.2.1. Promouvoir les mesures incitatives pour une meilleure collaboration entre les acteurs pour un nouveau type d'opportunité	1 000 000 000					
		A.2.2.2. Mettre en place un dispositif de partage et d'accès à l'information pour tous les acteurs	5 000 000					
		A.2.2.3. Connecter les acteurs au marché afin de bénéficier des services de la chaîne de valeur.	20 000 000					
Composante 3. Gestion du projet	R. 3.1. La coordination du projet est assurée	A.3.1.1. Mettre en place une équipe de gestion du Projet.	10 000 000					
		A.3.1.2. Renforcer les capacités techniques et managériales de l'équipe de gestion du projet	30 000 000					
		A.3.1.3. Assurer le bon fonctionnement du projet	100 000 000					
		A.3.2.1. Acquérir le matériel roulant	120 000 000					

Composante	Résultat	Activité	Coût	Chronogramme				
				An1	An2	An3	An4	An5
	R.3.2. Les moyens logistiques et opérationnels sont disponibles	A.3.2.2. Acquérir les équipements de bureau	20 000 000					
Total (FCFA)			4 300 000 000					